



Les dynamiques entrepreneuriales dans l'ESS et la promotion du développement inclusif : cas de la coopérative féminine

BOUNJEM Tariq¹, LAGHRISSI LOUBNA², NAHRAOUI Badareddine³

¹ Docteur en sciences économiques et gestion, Laboratoire Études et recherches en Management des organisations et des Territoires (ERMOT), Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales Fès, Université Sidi Mohammed Ben Abdellah

² Doctorante chercheuse au Laboratoire Études et recherches en Management des organisations et des Territoires (ERMOT), Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales Fès, Université Sidi Mohammed Ben Abdellah

³ Doctorant chercheur au Laboratoire Études et recherches en Management des organisations et des Territoires (ERMOT), Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales Fès, Université Sidi Mohammed Ben Abdellah

Résumé: Depuis quelques décennies, l'économie sociale et solidaire ne cesse de s'affirmer comme étant un modèle économique alternatif, venant en réponse à un échec de la logique marchande qui, bien qu'elle ait de nombreux avantages, présente également plusieurs défaillances importantes, notamment : le fort taux de chômage et d'emploi informel, des nouvelles formes de pauvreté et de vulnérabilité socio-économique chez les jeunes et les femmes, de la dégradation de l'environnement etc.

Dans ce sens, la coopérative féminine, une composante principale de l'ESS, se présente aujourd'hui comme un facteur clé de croissance, ayant la capacité de résoudre des problèmes sociaux, environnementaux et contribuer significativement à un développement durable qui profite à toutes les composantes d'un territoire.

Conscient de sa contribution puissante dans l'avancement vers l'égalité des sexes, et la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, un intérêt particulier a été accordé au développement de la coopérative féminine, que ce soit à travers une multitude de programmes d'accompagnement, ou dans les axes de la stratégie nationale de l'ESS (2018-2028).

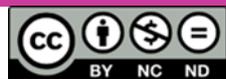
De cela, il nous semble intéressant de se poser la question suivante : **dans quelle mesure l'ESS, à travers la coopérative féminine, contribue-elle au développement inclusif ?** De cette question de recherche, peuvent se décliner autres sous questions à travers lesquelles nous essaierons de mettre en lumière le contexte d'apparition de l'ESS comme modèle alternatif, identifier les dynamiques entrepreneuriales dans ce modèle, et questionner la capacité dudit modèle dans l'émancipation des femmes entrepreneurs dans des modes de production durables et adaptés aux territoires ruraux.

Pour répondre à cette problématique, nous avons jugé pertinent d'opter pour une recherche qualitative et exploratoire basée sur un échantillon raisonné des coopératives féminines.

Mots-clés: Economie Sociale et Solidaire- Développement inclusif – Entrepreneuriat - Coopérative Féminine – Secteur informel.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.13624944>

Published in: Volume 3 Issue 4



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

1. Introduction

L'économie sociale et solidaire (ESS) au Maroc a connu une croissance importante au cours des dernières années. Cette croissance est due à l'importance et au rôle crucial joué par l'ESS dans la création d'emplois et de valeur ajoutée, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et la réalisation des objectifs des différents programmes et stratégies sectoriels.

Le discours du roi Mohammed VI du 13 novembre 2017 a mis l'accent sur la nécessité d'un modèle de développement inclusif qui place l'individu au cœur de ses préoccupations. Ce discours a également souligné les défaillances du modèle de développement actuel et la nécessité d'une action collective pour résoudre les problèmes sociaux.

L'ESS est une voie prometteuse pour la réalisation du modèle de développement inclusif recommandé par le roi. En effet, l'ESS est un modèle économique qui combine les principes d'équité sociale et de justice avec le développement économique. Elle permet ainsi de concilier la vitalité des dynamiques économiques avec les principes et les finalités humanistes du développement.

Dans notre article, nous explorons le rôle des coopératives féminines dans la promotion des territoires au Maroc. Nous nous concentrons sur les contributions de ces coopératives à la promotion d'un développement inclusif.

Pour ce faire, nous adoptons une approche qualitative exploratoire, basée sur des entretiens semi-directifs menés avec les responsables d'un échantillon de 10 coopératives, situées dans la région Fès-Meknès.

Dans un premier temps, il est nécessaire de définir les concepts clés qui seront utilisés tout au long de ce travail. Ces définitions sont indispensables pour comprendre la problématique qui sera traitée par la suite, puisque ces deux principaux concepts de notre réflexion sont l'économie sociale et solidaire et le développement inclusif. Il est donc primordial de définir ces concepts de manière claire et concise, et nous finissons par une présentation des résultats exploratoires de notre étude de terrain.

2. L'économie Sociale et Solidaire et le Développement inclusif : éléments de définition

2.1 L'économie Sociale et Solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un secteur économique qui répond aux besoins sociaux, en favorisant l'utilité sociale et la solidarité. Elle se distingue de l'économie classique par ses principes de gouvernance démocratique, de lucrativité limitée et de redistribution des bénéfices.

Les premières structures coopératives et mutualistes ont été créées au XIXe siècle, en réponse aux besoins sociaux de l'époque. Les pionniers équitables de Rochdale, en Angleterre, ont créé en 1844 une coopérative de consommation, qui permettait aux travailleurs de s'approvisionner à moindre coût. Friedrich Wilhelm Raiffeisen, en Allemagne, a créé en 1847 les premières caisses d'épargne et de crédit mutualistes, qui permettaient aux agriculteurs d'accéder à des prêts à des conditions avantageuses.

La crise du système d'État-providence et d'économie mixte, qui a débuté à la fin du XXe siècle, a contribué à la prise de conscience de l'importance de l'ESS. En effet, cette crise a conduit à une réduction des services publics et à une augmentation de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

L'ESS a été perçue comme une alternative viable, capable de répondre aux besoins sociaux laissés vacants par l'État. Les entreprises de l'ESS ont ainsi été encouragées par les pouvoirs publics, dans de nombreux pays européens.

Il est important de rappeler que l'économie sociale et solidaire (ESS) a toujours existé au Maroc, sous une forme ou une autre. En effet, la culture de l'entraide, de la solidarité et du travail collectif fait partie des traditions de la société marocaine depuis longtemps.

Les formes de travail collectif et de solidarité représentent les fondements des relations entre les membres de la même famille, de la même tribu, entre les femmes et les hommes, entre les riches et les pauvres, entre les jeunes et les âgés.

A cette panoplie de définitions de l'économie sociale et solidaire s'ajoute une autre explication, proposée par le conseil économique social et environnemental du Maroc, « L'économie sociale et solidaire est l'ensemble des activités économiques et sociales organisées dans le cadre de structures formelles ou de groupements de personnes physiques ou morales poursuivant une finalité d'intérêt collectif et sociétal, indépendantes et jouissant d'une gestion autonome, démocratique et participative et auxquelles l'adhésion est libre. Font partie de l'Economie Sociale et Solidaire toutes les institutions ayant une finalité principalement sociale, proposant de nouveaux modèles économiquement viables et inclusifs et produisant sur une base mutualisée et solidaire des biens et services centrés sur l'élément Humain et sur la satisfaction de besoins sociaux conformes à l'intérêt général, et inscrits dans le développement durable et la lutte contre l'exclusion. ».

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un ensemble d'activités économiques et sociales organisées dans le cadre de structures formelles ou de groupements de personnes physiques ou morales, qui poursuivent une finalité d'intérêt collectif et sociétal. Ces structures sont indépendantes et jouissent d'une gestion autonome, démocratique et participative, et l'adhésion y est libre. Les composantes de l'ESS sont les suivantes :

- **Les associations** : les associations sont des groupements de personnes qui se réunissent pour poursuivre un but commun, non lucratif. Elles peuvent être de nature très diverse, et elles interviennent dans de nombreux domaines, tels que l'éducation, la santé, la culture, l'environnement ou le développement social.
- **Les coopératives** : les coopératives sont des entreprises qui sont détenues et gérées par leurs membres, qui sont également les clients ou les utilisateurs des produits ou services de l'entreprise. Elles peuvent être de production, de consommation, de travail, de services ou d'habitation.
- **Les mutuelles** : les mutuelles sont des organismes à but non lucratif qui proposent des services d'assurance, de santé ou de prévoyance. Elles sont constituées par des personnes qui partagent un risque commun.
- **Les fondations** : les fondations sont des organisations à but non lucratif qui sont dotées d'un patrimoine, qui est utilisé pour financer des activités d'intérêt général.

Ces composantes partagent des valeurs et des principes communs, tels que la solidarité, l'utilité sociale et la gouvernance démocratique.

2.2 L'entrepreneuriat en ESS

Notre revue de littérature nous a permis de développer la connaissance que l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire (ESS) se caractérise par les éléments clés suivants :

- Une impulsion d'une organisation : l'entrepreneuriat en ESS est souvent initié par une organisation, telle qu'une association ou une fondation, qui a pour objectif de répondre à un besoin social.
- Un ou plusieurs entrepreneurs : l'entrepreneuriat en ESS peut être porté par un ou plusieurs entrepreneurs, qui sont animés par une motivation sociale.
- Un rôle majeur de la dimension sociale : l'entrepreneuriat en ESS vise à créer de la valeur sociale, au-delà de la création de valeur financière.
- L'émergence de projets singuliers mais multiples : l'entrepreneuriat en ESS se caractérise par l'émergence de projets innovants et diversifiés, qui répondent à des besoins sociaux variés.
- Des contextes particuliers : l'entrepreneuriat en ESS est souvent soutenu par des politiques publiques ou des fonds d'investissement spécialisés.

L'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire (ESS) s'articule sur deux dimensions principales, d'une part la dimension sociale, qui est la primauté de la création de valeur sociale, au-delà de la création de valeur financière ; d'autre part sur l'intérêt porté à la collectivité, qui se traduit par une volonté de répondre à des besoins sociaux, tels que la protection de l'environnement, l'insertion des personnes en difficultés, l'agriculture solidaire, ou le commerce équitable.

2.3 Le Développement Inclusif

Parallèlement aux plans destinés à relancer ou à faire émerger l'économie, le Maroc a pris de longue date des initiatives importantes en faveur de la réduction de la pauvreté et a élaboré dès 1993 une stratégie de développement social, avant d'engager depuis deux ans un important chantier de réflexions visant à instaurer un modèle de développement plus inclusif.

Le concept de "développement inclusif" est interprété de différentes manières par divers auteurs et institutions. Voici quelques définitions de ce terme provenant de différentes sources :

- **Banque mondiale** : La Banque mondiale définit le développement inclusif comme "un processus de développement économique qui s'accompagne d'opportunités équitables pour tous les individus et de la réduction des inégalités. Il vise à garantir que les avantages de la croissance économique sont partagés par l'ensemble de la population, y compris les groupes marginalisés."

- **Organisation des Nations unies (ONU)** : L'ONU déclare que le développement inclusif "vise à garantir que tous les individus, quelle que soit leur origine, leur genre, leur statut socio-économique, leur handicap ou d'autres caractéristiques personnelles, ont accès à des opportunités équitables pour participer pleinement à la vie économique, sociale et politique."

- **Michael E. Porter** : Le célèbre économiste Michael E. Porter a proposé une perspective du développement inclusif axée sur l'économie locale. Il définit le développement inclusif comme "une stratégie qui encourage la croissance économique en créant des opportunités pour les entreprises locales et en améliorant les conditions de vie des populations locales."

- **Fondation Rockefeller** : La Fondation Rockefeller définit le développement inclusif comme "un modèle de développement qui place les communautés locales au cœur du processus de prise de décision, de manière à ce qu'elles puissent façonner leur propre avenir en fonction de leurs besoins et priorités."

- **Amartya Sen** : Le célèbre économiste Amartya Sen a apporté une contribution significative à la compréhension du développement inclusif en mettant l'accent sur la notion de "capabilités". Selon lui, le développement inclusif vise à "accroître les capacités des individus, en leur offrant les moyens d'avoir accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la participation politique, et plus encore, afin qu'ils puissent mener une vie conforme à leurs valeurs et objectifs."

- **Raumiyar et Kanbur (2010)** quant à eux, soulignent que s'il n'y a pas de définition commune de la croissance inclusive ou du développement inclusif, l'inclusivité s'entend comme la combinaison de l'égalité des chances avec les dimensions économiques, sociales et institutionnelles. Ils ont en outre souligné que la croissance inclusive s'accompagne d'une baisse des inégalités de revenus dès lors que l'accroissement du revenu s'accompagne d'une discrimination positive en faveur des revenus les moins élevés.

Ces différentes définitions illustrent la diversité des approches et des priorités liées au développement inclusif. Elles mettent toutes l'accent sur les principes de l'égalité des chances, de la participation de tous les acteurs et de la préservation des ressources naturelles. Elles soulignent également l'importance de créer une société plus juste, plus équitable et plus durable pour tous.

Il est important de noter que le développement inclusif est un concept évolutif. Au fil du temps, de nouvelles définitions et approches ont été développées pour répondre aux défis du monde d'aujourd'hui.

3. L'économie sociale et solidaire comme moteur de développement inclusif

3.1 Réalités à contextualiser

Le développement inclusif requiert l'engagement actif des groupes marginalisés et exclus à chaque étape du processus de développement. En tant qu'approche qui s'engage à réduire la pauvreté et qui accorde une importance égale à la contribution de toutes les parties prenantes, y compris les groupes marginalisés, pour résoudre les défis du développement, il encourage la transparence, la responsabilité, la reddition des comptes, et améliore les résultats de la coopération au développement en favorisant la collaboration entre la société civile, les gouvernements, et le secteur privé.

Tout d'abord, il convient de souligner que l'économie sociale et solidaire (ESS) joue un rôle capital dans le développement d'un pays, qu'il soit d'ordre social ou économique, en raison de sa diversité de composantes, notamment les coopératives, les associations et les mutuelles.

En ce qui concerne les coopératives, elles contribuent à la fois à la création de richesse et à la réduction du chômage en facilitant l'insertion professionnelle, en particulier des jeunes. De plus, elles encouragent les femmes à créer leurs propres coopératives, ce qui se traduit par une réduction des inégalités liées au genre. Les coopératives jouent ainsi un rôle clé dans la promotion de l'égalité des sexes.

En ce qui concerne les associations, elles réalisent un travail considérable en faveur de l'inclusion sociale des jeunes, en les incitant à adhérer à des associations et à participer à leurs activités variées. Cette participation active favorise le sens de la citoyenneté des jeunes, les considérant comme des acteurs de la société plutôt que de simples spectateurs. Par ailleurs, le champ associatif intervient dans divers

domaines tels que la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme, les inégalités, les problèmes de santé, du logement et des infrastructures locales, ainsi que des équipements de base. Cette action associative conduit à la réduction des inégalités existantes et se tourne également vers la création, l'orientation et le soutien de projets générateurs de revenus.

Quant aux mutuelles, elles jouent un rôle important dans le développement, en contribuant à la protection des citoyens contre les risques financiers et sociaux. Elles permettent aux personnes de tous les milieux sociaux d'accéder à des services de santé, de retraite et de prévoyance, ce qui contribue à réduire les inégalités et à améliorer la qualité de vie. De plus, elles contribuent à l'inclusion sociale en rendant ces services accessibles à tous, quel que soit leur niveau de revenu. Elles proposent des tarifs solidaires et des solutions adaptées aux besoins des personnes en situation de précarité.

Les mutuelles contribuent à un développement inclusif en favorisant l'égalité des chances et le bien-être de tous les citoyens, tout en contribuant à créer un environnement social plus juste et plus solidaire.

Il est à noter que l'économie sociale et solidaire favorise l'autonomie des citoyens en facilitant leur insertion professionnelle, elle modernise les marchés du travail et les systèmes de formation et de protection sociale pour aider les individus à anticiper et à gérer les changements. Elle investit dans le développement des compétences, combat la pauvreté et les inégalités, tout en renforçant la cohésion sociale grâce aux mutuelles et aux associations.

Dans l'ensemble, l'expérience a démontré que l'économie sociale et solidaire a contribué à réduire les inégalités existantes en instaurant un équilibre. Cette économie alternative a initié une dynamique d'inclusion sociale, enracinée dans les fondements d'une croissance équitable.

3.2 3.2 Le secteur coopératif : un modèle viable de développement inclusif des femmes

Fondé sur les principes de solidarité, d'enrichissement personnel et de durabilité, l'entrepreneuriat coopératif faisant partie du champ de l'entrepreneuriat social fait son chemin dans le monde entier (Alliance Coopérative Internationale, 2011) et se propose comme un véritable moyen d'intégration des individus dans le développement économique de leur région et d'amélioration de leur statut social. A cet égard, l'encouragement de l'entrepreneuriat féminin à travers la coopérative, qui est l'une des composantes majeures de l'ESS, est devenu prioritaire pour assurer l'insertion des femmes issues du monde rural dans le tissu économique. Outre qu'il participe à la résorption du chômage de celles-ci, le secteur coopératif contribue de manière efficace à la création de projets générateurs en termes de revenus et de postes d'emplois. L'essor de ce tiers secteur a été encouragé par le lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) en 2005. Dès lors, les femmes marocaines se sont engagées dans une voie de création d'entreprises coopératives avec des compétences entrepreneuriales majoritairement innées dans divers secteurs innovants.

Notre travail s'inscrit dans cette perspective. Il porte sur le rôle de l'entrepreneuriat coopératif dans le développement inclusif de la femme marocaine. Nous essayerons de répondre à la problématique suivante :

Dans quelle mesure l'ESS, à travers la coopérative féminine, contribue-elle au développement inclusif au Maroc ?

La littérature économique, juridique et sociale est loin d'être unanime pour proposer une définition unique voire exhaustive des sociétés coopératives à cause de la diversité de leurs origines et de leurs

missions. En effet, l'ACI¹ a défini la coopérative comme étant « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise détenue conjointement et démocratiquement contrôlée. ». Le législateur marocain, quant à lui, la définit dans la loi 112-12 ainsi : « un groupement de personnes physiques et/ou morales, qui conviennent de se réunir pour créer une entreprise, leur permettant la satisfaction de leurs besoins économiques et sociaux, et qui est gérée conformément aux valeurs et principes fondamentaux mondialement reconnus en matière de coopération ».

D'après la loi marocaine et en s'inspirant des travaux de Koopmans (2006), les coopératives en général et celles des femmes en particulier sont tenues de respecter des principes qui sont déterminés et reconnus au niveau mondial à savoir :

- **Adhésion volontaire et ouverte à tous: Toute personne n'a** le droit d'adhérer librement à une coopérative à condition qu'elle soit capable non seulement d'utiliser les services ou les produits qu'elle offre mais d'y prendre également des responsabilités. La demande d'adhésion se fait sans discrimination fondée sur l'origine sociale, le sexe, la race ou la religion ... etc. Par ailleurs, tout membre déçu, non satisfait par les services fournis par la coopérative ou n'ayant plus besoin de ces services, doit avoir la possibilité de la quitter.

-**Pouvoir démocratique exercé par les membres** Les coopératives sont des organisations qui sont gérées par leurs membres. Les décisions sont prises par consensus ou à la majorité des voix, chaque membre ayant une voix égale. L'égalité des votes est un principe fondamental des coopératives, car elle garantit que tous les membres ont un poids égal dans la prise de décision

-**Participation économique des membres :** Les coopérateurs doivent partager de manière équitable non seulement les bénéfices mais aussi les risques proportionnellement à l'usage qu'ils font des services de la coopérative. Ils ne bénéficient généralement que d'une rémunération limitée de leur apport en capital.

-**Autonomie et indépendance :** Les coopératives sont des organisations qui sont autonomes et indépendantes dans leur gestion et leur contrôle.

- L'autonomie : les coopératives sont libres de prendre leurs propres décisions et de gérer leurs propres affaires.
- L'indépendance : les coopératives ne sont pas contrôlées par des intérêts externes, tels que les gouvernements ou les investisseurs.

-**Education, formation et information :** Les coopératives investissent dans l'éducation, la formation et l'information pour renforcer le pouvoir de négociation de leurs membres vis-à-vis des autres parties prenantes.

-**Coopération entre les coopératives :** renforce la capacité de ces organisations à servir leurs membres de manière plus efficace, à améliorer leur compétitivité sur le marché et à favoriser la durabilité à long terme. Elle s'inscrit parfaitement dans les principes coopératifs de solidarité et de collaboration pour le bénéfice mutuel.

-**Engagement envers la communauté :** l'engagement envers la communauté est un principe fondamental des coopératives, et il contribue à renforcer le tissu social et économique des régions défavorisées ou éloignées. Les coopératives jouent un rôle important dans la mobilisation des ressources locales et la fourniture de services essentiels, contribuant ainsi au bien-être et au développement durable de la communauté.

¹ L'ACI est une association non gouvernementale indépendante qui unit, représente et sert les coopératives de par le monde. Fondée en 1895, L'ACI a 242 membres dans 91 pays, de tous secteurs d'activité. Ensembles, ces coopératives représentent plus de 800 millions d'individus de par le monde

L'organisation des femmes en coopératives est un facteur important de leur empowerment. Elle leur permet de :

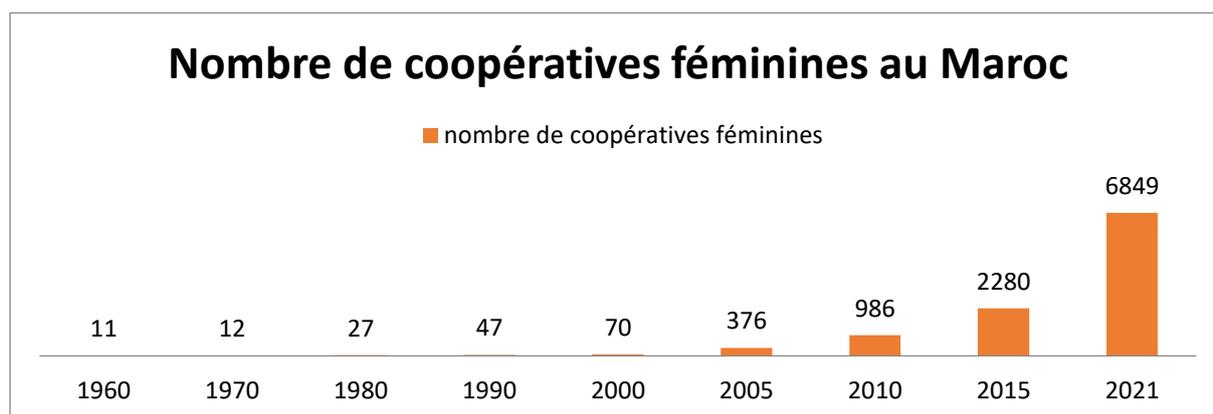
- **Générer des revenus** : les coopératives offrent aux femmes des opportunités de travailler et de gagner un revenu. Cela leur permet d'améliorer leur situation économique et de subvenir aux besoins de leur famille.
- **Valoriser leur travail** : les coopératives permettent aux femmes de valoriser leur travail, qui est souvent sous-estimé. Elles leur donnent l'occasion de participer à des activités économiques et de gagner un revenu juste.
- **Acquérir du pouvoir de décision** : les coopératives sont des organisations démocratiques où les femmes ont un pouvoir de décision égal à celui des hommes. Cela leur permet de participer aux décisions qui affectent leur vie et leur communauté.
- **S'épanouir personnellement** : l'appartenance à une coopérative peut être une source d'épanouissement personnel pour les femmes. Cela leur permet de développer leurs compétences, de rencontrer d'autres femmes et de s'impliquer dans leur communauté.

En outre, les coopératives féminines peuvent avoir un impact positif sur le développement inclusif. Elles peuvent contribuer à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des femmes et de leurs familles.

4. Présentation de l'étude de cas

4.1 Le secteur coopératif féminin en chiffres

Le secteur coopératif a connu un saut important durant ces dernières décennies. Les chiffres confirment d'ailleurs cette dynamique. Les coopératives féminines ont suivi ce tendent consolidant leur part dans un secteur qui compte 49 000 coopératives à la fin de 2021, « Les coopératives féminines au Maroc ont franchi le seuil de 6849 à la fin de 2021, représentées par 66852 adhérentes », ce qui représente 15% du nombre global des coopératives existantes. L'essor de ce type d'organisation est le fruit de l'appui apporté par l'INDH.



Source : préparé par nos soins sur la base des données de l'ODCO

Figure 1. Evolution des coopératives Féminines au Maroc

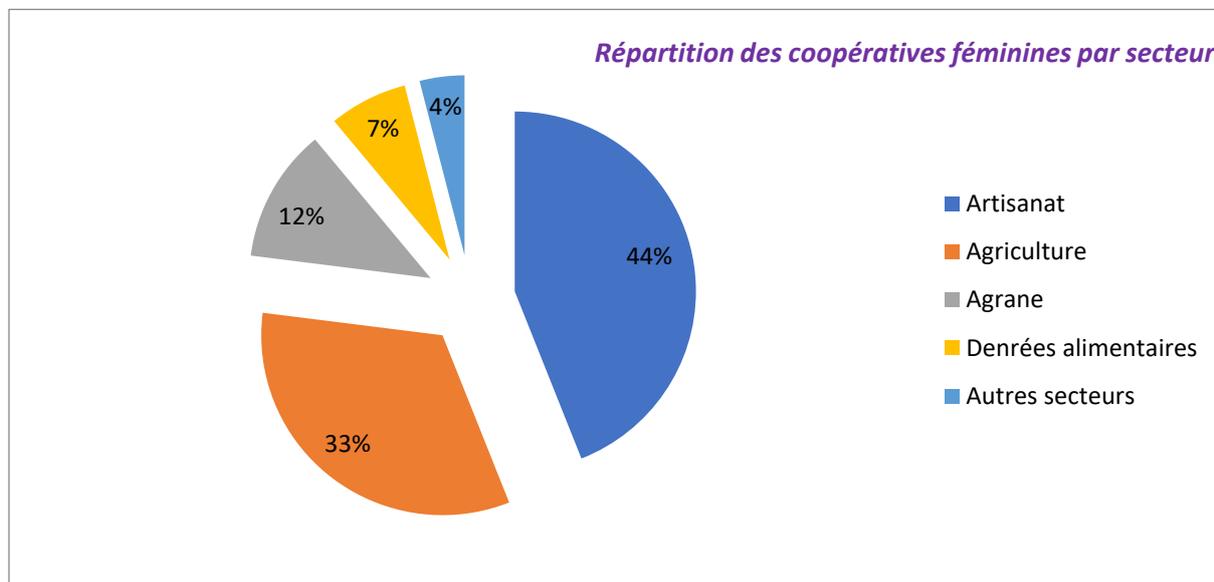
L'essor des coopératives et des initiatives économiques dirigées par les femmes au Maroc est le résultat de divers facteurs et d'efforts coordonnés visant à favoriser l'autonomie économique des femmes. Voici quelques-uns de ces facteurs et initiatives clés :

L'ODCO (Observatoire de la Démocratie et de la Coopération) : L'ODCO a joué un rôle important en multipliant ses efforts de vulgarisation, d'appui et d'accompagnement pour faciliter l'insertion des femmes, en particulier les plus vulnérables, au sein des coopératives. Ces efforts ont contribué à sensibiliser les femmes aux avantages de la coopération et à les aider à créer et à gérer leurs propres entreprises collectives.

Programmes gouvernementaux : Plusieurs programmes gouvernementaux ont été déployés pour soutenir le développement du secteur coopératif au Maroc : GREN GENERATION, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), le programme HALIUTIS (développement de la pêche et de l'aquaculture), et la Vision de l'Artisanat ont tous contribué à la croissance du secteur coopératif en offrant des financements, des formations et un soutien technique aux femmes entrepreneures.

Stratégie nationale de développement de l'ESS : La stratégie nationale de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour la période 2018-2028 a joué un rôle clé en plaçant la dimension genre au cœur de ses préoccupations. Cette stratégie a reconnu l'importance de l'égalité des sexes dans le développement économique et social et a mis en place des mesures pour promouvoir cette égalité au sein du secteur de l'ESS.

L'ensemble de ces initiatives et facteurs a contribué à l'autonomisation économique des femmes au Maroc en favorisant leur participation active au sein des coopératives et des entreprises de l'ESS. Cela a permis de créer des opportunités d'emploi, de renforcer la position des femmes sur le marché du travail, et de contribuer à la réduction des inégalités de genre dans le pays. En soutenant l'entrepreneuriat féminin et la coopération, le Maroc a renforcé son secteur de l'ESS et a encouragé le développement économique durable.



Source : ODCO 2017

Figure 2. Répartition sectorielle des coopératives féminines

Par secteur, une grande partie des coopératives féminines opère dans l'artisanat. En effet, il est à constater qu'à la fin de 2021, plus de 3218 groupements de femmes ont fait de l'artisanat leur crédo. L'agriculture, quant à elle, arrive à la seconde place du podium. Selon l'ODCO, 878 coopératives féminines s'adjugeant une part du 33% de l'ensemble des coopératives. Sur ce total, la transformation

de l'argan s'assure la part de lion auprès du genre féminin. Le Maroc a compté, en effet, près de 656 coopératives d'argan (soit 14% de l'ensemble de ces groupements).

Par secteur, on constate que la grande majorité des coopératives féminines sont actives dans le domaine de l'artisanat. À la fin de l'année 2021, plus de 3 218 groupements de femmes se sont spécialisés dans l'artisanat. En deuxième position, on retrouve le secteur de l'agriculture.

Selon l'ODCO ,878 coopératives féminines, représentant 33% de l'ensemble des coopératives. Parmi ces coopératives, la transformation de l'argan occupe une place prépondérante chez les femmes, avec près de 656 coopératives dédiées à cette activité, ce qui équivaut à 14% de l'ensemble de ces groupements.

Il faut également noter que le secteur coopératif féminin a pu consolider sa présence en dehors des secteurs classiques susmentionnés en faisant émerger de nouveaux créneaux et de nouvelles niches.

Cette diversification des secteurs d'activité au sein des coopératives féminines témoigne de l'adaptabilité et de la capacité des femmes à explorer de nouvelles opportunités économiques et sociales. Elle reflète également l'importance croissante de la participation des femmes dans des domaines variés, renforçant ainsi leur autonomie économique et leur rôle dans le développement de la société.

Tableau 1. Répartition des coopératives féminines par secteur d'activité (2021)

Secteur	Coopératives	Adhérents
Artisanat	3218	27029
Agriculture	1956	21700
Argane	655	10605
Denrées Alimentaires	424	3286
Plantes Médicinales Et Aromatiques	175	1586
Main-d'œuvre	17	129
Commerces Détaillants	153	846
Alphabétisation	88	465
Pêche	80	656
Foret	17	198
Consommation	4	129
Art Et Culture	10	59
Imprimante-Papeterie	13	67
Total	6810	66099

Source : préparé par nos soins sur la base des données de l'ODCO

4.2 Présentation et traitement des résultats

Une fois que le cadre conceptuel et historique lié à notre problématique a été identifié, il est désormais temps de le mettre en pratique dans un contexte empirique spécifique. L'objectif de cette étude est d'évaluer comment le secteur coopératif contribue au développement inclusif des femmes dans leur région.

Notre problématique a été examinée au moyen d'une étude qualitative à caractère exploratoire, qui s'est appuyée sur des entretiens semi-directifs menés auprès de 10 coopératives féminines participant au Salon régional de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) rendu à Fès le mois d'octobre 2022. L'objectif de cette démarche était d'illustrer le rôle que peut jouer le secteur coopératif dans le développement inclusif et l'autonomisation des femmes, en particulier celles vivant en milieu rural. Il convient de noter que le choix de ces coopératives n'a pas été effectué au hasard, mais a été fait en veillant à ce que toutes ces organisations proviennent de régions rurales ou péri urbain bien évidemment qu'elles opèrent dans les différents secteurs de l'activité économique.

Le tableau ci-dessous montre dans quelle mesure le travail coopératif contribue au développement inclusif de la femme :

Tableau 2. Contribution du travail coopératif au développement inclusif de la femme

Composante de l'émancipation	Proportion en %
Plus de moyens	81.76%
Plus d'indépendance	54.71 %
Plus de confiance en soi	37.74%
Plus d'expérience	18.86%
Capacités communicationnelles	10.06%
Forte personnalité	5.66%
Plus de responsabilité	7.55%
Plus de liberté	9.43%

Le tableau ci-dessus met en évidence que le travail coopératif contribue de manière significative au développement inclusif des femmes. Cependant, il convient de noter que les facteurs de développement varient d'une personne à l'autre. En effet, 81 % des personnes interrogées ont déclaré que le travail coopératif leur permet de participer à la production économique en générant des revenus à partir de leurs activités. De plus, plus de la moitié de ces femmes ont confirmé une amélioration de leur pouvoir décisionnel et de leur autonomie, tant au sein de leur famille qu'au sein de leur communauté. Pour 38 % d'entre elles, le travail coopératif a renforcé leur confiance en elles. Dans certains cas, il a permis à certaines femmes d'acquérir des compétences en communication et de développer des réseaux qui les ont aidées à s'émanciper et à s'intégrer davantage dans leur communauté. Quelques cas isolés ont

mentionné une plus grande affirmation de leur personnalité, une prise de responsabilités accrue et une plus grande liberté.

En effet, les projets coopératifs se révèlent être la solution idéale pour intégrer les femmes rurales et les jeunes filles dans le développement économique de leur communauté et leur permettre d'exercer leur influence. Les coopératives contribuent de manière significative à l'amélioration de leur qualité de vie en leur offrant l'accès à un travail décent, à des mécanismes d'épargne et de crédit, à des logements, à des services sociaux et de santé, ainsi qu'à l'éducation et à la formation. De plus, elles favorisent le renforcement de la confiance en soi, l'assumption de responsabilités professionnelles, la valorisation des compétences et l'amélioration des moyens de subsistance, en permettant aux femmes de générer des revenus à partir de leur travail et d'accéder à un large éventail d'opportunités.

Le tableau qui suit résume les principaux apports du secteur coopératif féminin :

Tableau 3. L'apport de la coopérative féminine

Sur le plan économique	Sur le plan social	Sur le plan culturel
Le secteur coopératif assure :		
Autonomie financière à travers :	Amélioration du niveau de vie à travers :	Renforcement des compétences à travers :
<ul style="list-style-type: none"> - La création des emplois directs ou indirects - La génération du revenu ; - Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat au sein des femmes ; - La création des effets d'entraînement (infrastructures, électrification) - La génération des richesses en produits et services. 	<ul style="list-style-type: none"> - Affermissement du statut social des femmes ; - Réduction des inégalités ; - Changement du comportement de l'entourage envers la femme ; - Amélioration de l'état sanitaire des femmes et de leurs proches. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'alphabétisation des femmes et de leurs familles ; - Le développement de leurs capacités en technique de production, de commercialisation et de communication ; - La préservation du patrimoine culturel et le savoir-faire local et des métiers.

4.3 Défis et perspectives

Malgré les avancées notables réalisées par les coopératives féminines en termes de création d'emplois et de renforcement de la cohésion sociale, plusieurs contraintes entravent la croissance et la viabilité du secteur coopératif féminin, réduisant ainsi ses perspectives de réussite. Parmi ces limites, on peut mentionner les suivantes :

- **Accès aux ressources financières limité :** Les coopératives féminines, en particulier celles en milieu rural, ont souvent des difficultés à accéder aux financements nécessaires pour démarrer ou développer leurs activités.

- **Manque de formation et de compétences** : De nombreuses femmes qui rejoignent des coopératives peuvent manquer de compétences en gestion d'entreprise, en marketing ou en techniques de production.
- **Accès limité aux marchés** : Les coopératives féminines peuvent avoir du mal à accéder aux marchés, en raison de la concurrence, de la méconnaissance des marchés, ou de difficultés logistiques. Cela peut entraver leur capacité à vendre leurs produits ou services de manière rentable.
- **Infrastructures et technologies inadéquates** : Dans certaines régions rurales, le manque d'infrastructures de base, d'accès à l'électricité, à Internet et à d'autres technologies peut rendre difficile le fonctionnement efficace des coopératives.
- **Conflits internes et manque de gouvernance** : Les coopératives peuvent être confrontées à des problèmes de gouvernance, de conflits internes, ou de manque de transparence dans la prise de décision. Cela peut compromettre leur stabilité et leur efficacité.

Pour encourager la création et la pérennisation des coopératives féminines, en particulier dans les milieux ruraux confrontés à l'exclusion et à la pauvreté, voici quelques recommandations sous forme d'actions à entreprendre :

Accès facilité aux financements : Mettre en place des mécanismes d'accès simplifiés aux financements, tels que des prêts à taux préférentiels ou des subventions, pour aider les coopératives féminines à démarrer et à développer leurs activités.

Formation et renforcement des compétences : Offrir des programmes de formation et de renforcement des compétences aux membres des coopératives, en se concentrant sur la gestion d'entreprise, la comptabilité, le marketing, et d'autres compétences essentielles à la réussite des coopératives.

Soutien à la commercialisation : Aider les coopératives à accéder aux marchés en facilitant la mise en réseau avec des acheteurs, en soutenant la transformation des produits, et en promouvant la commercialisation de manière éthique et durable.

Promotion de l'égalité de genre : Mettre en place des programmes visant à éliminer les stéréotypes de genre, à encourager la participation active des femmes dans les coopératives, et à promouvoir l'égalité de genre à tous les niveaux de gouvernance.

-Le développement des outils de suivi et d'évaluation, la communication et le partenariat.

5. Conclusion

Absolument, l'émergence de l'entrepreneuriat des femmes à travers les coopératives est une réalité importante et indéniable. Ces initiatives jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social, en apportant de nombreux avantages.

Il est tout à fait pertinent de souligner que la participation des femmes aux coopératives peut être limitée en raison de la petite taille de ces structures, ce qui peut entraîner un nombre limité d'emplois directs. Cependant, cela ne signifie pas que les coopératives féminines ne jouent pas un rôle important. Au contraire, elles peuvent avoir un impact significatif en tant que moteurs du développement local et de l'autonomisation des femmes.

Il est impératif de fournir un soutien actif aux coopératives en les éclairant, en leur offrant des conseils, en les guidant dans la réalisation d'études, en formant leurs membres, et en assurant le financement de leurs projets. Cela requiert une participation sérieuse, dynamique et engagée de la part de l'ensemble des acteurs, tant au niveau national que local, pour leur apporter l'assistance dont elles ont besoin.

Bibliographie

- ◆ Ahnach, A., & Rachidi, L. (2020). L'économie sociale et solidaire et emploi des jeunes : Étude exploratoire et qualitative des coopératives de pêche artisanale au niveau de la région d'Agadir. *Repères et Perspectives Economiques*, 4(2), Article 2.
- ◆ Alliance Coopérative Internationale, "Les entreprises coopératives autonomisent les femmes ", 88ème Journée Internationale des Coopératives de l'ACI, 16ème Journée Internationale des Coopératives de l'ONU, 3 juillet 2010
- ◆ Aziza Belouas, « La coopérative, une alternative pour améliorer la condition des femmes », article publié dans LA VIEECO, le 12 Mai 2017.
- ◆ CESE(Conseil Economique, Social et Environnemental), « Economie Sociale et Solidaire : Un levier pour une croissance inclusive », Auto-Saisine n° 19/2015.
- ◆ Elkandoussi F. Omari S. et M'Zali B (2011), « Les coopératives féminines d'argan au Maroc : un domaine propice à la mise en place de la démarche de développement durable » In Colloque international francophone, « Le développement durable : débats et controverses », 15 et 16 décembre 2011, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand
- ◆ Haut Commissariat au Plan (2016), « Emploi, chômage, activité », Situation, évolution et principales caractéristiques du chômage et du sous emploi en 2016
- ◆ Marchoud, N. (2016). La contribution de l'Economie Sociale et Solidaire au développement et à l'attractivité des territoires : Quelques expériences du vécu local. *Sciences, Langage et Communication*, 1(3), Article 3.
- ◆ Peraldi, X., & Rombaldi, M. (2009). La contribution de l'économie sociale et solidaire au développement rural : Quelques constats dans le contexte Corse. *Géographie, économie, société*, 11(2), 161-179.
- ◆ Tritah, S., & Daoud, M. (2021). Les collectivités territoriales marocaines et la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire : Un aperçu de l'expérience de la Région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 4(3), Article 3.

WEBOGRAPHIE :

- ◆ ODCO, Office de développement de la coopération. L'historique des Coopératives au Maroc. http://odco.gov.ma/index.php?option=com_content&view=article&id=135&Itemid=316&lang=fr
- ◆ Institut Marocain de l'Information Scientifique et Technique(IMIST) : <https://revues.imist.ma/index.php/SLC/article/view/6285>
- ◆ Revue Internationale des Sciences de Gestion (ISG) : <https://revue-isg.com/index.php/home/article/view/721>
- ◆ Site officiel du conseil régional Fès-Meknès : <https://www.region-fes-meknes.ma/fr/le-conseil-regional/projets/>
- ◆ Site officiel du centre régional d'investissement (CRI).